ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mucoviscidose

Question écrite n° 70968

Texte de la question

M. Daniel Paul appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation préoccupante des CRCM. Si l'action menée en 2009 a permis de les maintenir jusqu'en 2011-2012, rien ne garantit pour autant leur pérennité. Le rapport ALCIMED relève que 42 CRCM sont saturés, sur les 49 que comptent nos hôpitaux ; ils ne peuvent plus accueillir de nouveaux malades. Dans le même temps, les moyens publics régressent, du fait de l'insuffisance du financement par les MIGAC qui n'a pas été amélioré depuis 2003, mais aussi des choix que les directions d'hôpitaux sont contraintes de faire, compte tenu des moyens dont ils disposent. Cette carence n'est compensée que par un apport de 1,8 million d'euros venant de l'association « Vaincre la mucoviscidose », grâce aux fonds collectés dans le cadre des virades de l'espoir. Cette situation est tout à fait inacceptable. Depuis 7 ans, la preuve a été faite de la pertinence des CRCM dans la prise en charge des malades. Face à l'augmentation de la prévalence de la mucoviscidose, à l'accroissement de la lourdeur des cas traités, des soutiens financiers apportés par l'association, le maintien des acquis obtenus au bénéfice des malades nécessite une revalorisation de l'enveloppe MIGAC évaluée à 5 millions d'euros. Il lui demande donc les moyens qu'elle compte mettre en oeuvre pour éviter une dégradation de la situation des CRCM, donc des soins apportés aux malades.

Données clés

Auteur : M. Daniel Paul
Circonscription : Seine-Maritime (8e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70968
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1307
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)